



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BAROMÈTRE DU DÉFENSEUR DES DROITS ET DE L'OIT

La réalité des discriminations syndicales en France enfin reconnue !

La discrimination syndicale est une réalité historique dans notre pays mais, jusqu'à présent, les pouvoirs publics refusaient d'en reconnaître l'ampleur voire ils niaient cette réalité.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) et le Défenseur Des Droits (DDD) se sont emparés de cette question et viennent de publier, pour la première fois, des chiffres concrets sur les discriminations syndicales dans un baromètre qui leur est spécialement consacré.

Les observations de la CGT sont donc officiellement confirmées :

- près d'une personne sur deux (46%) estime avoir été discriminée ou freinée (51%) dans son évolution professionnelle du fait de son activité syndicale ;
- plus de quatre personnes sur dix (43%) estiment qu'exercer une activité syndicale a entraîné une dégradation des relations avec leur hiérarchie.

Ces chiffres prouvent que les discriminations syndicales, en France, ne sont pas des situations isolées, qu'elles résultent d'une négation de la légitimité du fait et de l'engagement syndical par une partie du patronat qui met en place des stratégies antisyndicales afin de dissuader les salariés de se syndiquer et de s'organiser collectivement.

La CGT le rappelle : toutes les études et sondages sur la question de l'engagement syndical démontrent que la première cause de non syndicalisation de la part des salarié-e-s est la craintes des conséquences que cela aurait sur son emploi, ses conditions de travail, sa rémunération, etc.

Aujourd'hui, les conclusions de l'OIT et du DDD sur les discriminations syndicales sont sans appel. Elles doivent être prises en compte dans la cadre du phénomène global des répressions syndicales que nous observons : le durcissement de la politique de maintien de l'ordre dans les manifestations, l'utilisation d'armes (LBD), la remise en cause des moyens des syndicats dans les entreprises et les branches professionnelles, la remise en cause des bourses du travail dans certains territoires... qui en sont quelques exemples.

Depuis de nombreuses années, la CGT porte des propositions concrètes pour lutter contre la répression et la discrimination syndicale dans les entreprises, plus des deux tiers des syndiqués s'estimant victimes de discriminations liées à leur appartenance syndicale. Nous avons notamment construit un outil permettant de démontrer de manière indiscutable les discriminations syndicales, un outil reconnu plusieurs fois par les tribunaux et qui vient, lui aussi, d'être consacré par le baromètre, cité comme référence dans ses conclusions. Maintenant que des chiffres officiels permettent d'objectiver l'ampleur de la répression et des discriminations syndicales, les pouvoirs publics doivent intervenir. La liberté syndicale – droit constitutionnel – doit être une réalité effective dans tous les secteurs de notre société ; le monde du travail ne peut être un monde sans droits et sans citoyenneté !

La CGT attend du gouvernement et des pouvoirs publics qu'ils démontrent leurs intentions réelles au regard des conclusions de ce rapport. C'est une question de démocratie sociale, un marqueur de la vitalité démocratique de notre pays.

Montreuil, le 19 septembre 2019